

MÉTIER

CAROLE KIRRY, auditeur pour le marquage CE des appareils à gaz, mandatée par Certigaz

« Le terme audit vient du latin *audire* qui signifie “écouter” »

Pouvez-vous nous dire en quoi consiste exactement un audit ? Quels sont les différents types existants ? À quelle occasion organise-t-on un audit ?

Le terme audit vient du latin *audire* qui signifie « écouter ». Un audit est une activité conduite en entreprise par un auditeur qualifié par un organisme de certification afin d'évaluer la conformité des appareils et des systèmes aux règles de certification.

La directive « appareils à gaz 2009/142 CE » définit les règles pour satisfaire aux exigences de sécurité, de santé et d'économie d'énergie relatives aux appareils à gaz dans l'Union européenne. Elle impose la surveillance de leur respect par tierce partie. Deux possibilités pour procéder à cette surveillance : la surveillance par audits et les contrôles inopinés. Le fabricant est libre de choisir le mode qu'il souhaite.

La surveillance par audits est annuelle. Elle consiste à examiner tous les points référencés dans les règles de certification : exigences de système qualité de type ISO 9001, exigences concernant les appareils en termes de production, de contrôles et d'essais, etc.

La surveillance par contrôles inopinés se fait, quant à elle, à intervalles distincts (six, neuf ou douze mois). La fréquence retenue dépend du nombre d'appareils concernés ainsi que des résultats obtenus lors des précédents contrôles. La décision appartient à l'organisme de certification (Certigaz). Le contrôle inopiné est différent de l'audit. Il est réalisé par un inspecteur qui va effectuer des contrôles et des essais sur le ou les appareils et vérifier qu'ils sont conformes aux dossiers (plans, caractéristiques, spécifications, fonctionnement, etc.).

Comment se prépare l'auditeur avant de se rendre sur un site ?

Un auditeur est toujours mandaté par un organisme de certification. À ce titre, il étudie les informations transmises par celui-ci (appareils concernés, certificats, rapports antérieurs). Il revoit les règles de certification ainsi que les normes applicables.

L'auditeur prépare son intervention en demandant à l'entreprise de lui fournir notamment son manuel qualité, ou tout



© AFG

document permettant d'apprécier son organisation et son fonctionnement. Il établit ensuite un programme d'audit et l'envoie à l'entreprise. Sa mission est préparée conformément au mandat que lui a donné l'organisme certificateur (nombre de jours, objectifs).

Quels contrôles effectue l'auditeur et que fait-il de ses observations ?

L'auditeur suit le programme qu'il s'est fixé. Le principal objectif est de s'assurer que l'entreprise respecte les exigences de certification pour les appareils qu'elle fabrique et pour lesquels elle demande une surveillance. L'auditeur consigne ses observations en cours d'audit et dresse dès la fin de l'audit un procès-verbal de clôture mentionnant les non conformités détectées, les points sensibles mais aussi les points forts. Il demande à l'entreprise de répondre aux non conformités détectées. À réception des réponses, un rapport final est établi et adressé à l'organisme de certification et à l'entreprise. Celui-ci décide s'il y a lieu ou non de revenir faire un audit complémentaire. Dans tous les cas, une décision est prise et transmise à l'entreprise et à l'auditeur.

Quel est votre périmètre d'action ?

Le périmètre d'action pour Certigaz est varié, tant au niveau des produits que des lieux de production. Dans le cadre de la directive « appareils à gaz », les audits ont lieu en Europe, en Turquie, en Asie et sur le continent nord-américain, principaux lieux de production.

Quels sont les produits traités par Certigaz ?

Les produits relevant du champ d'application de la directive « appareils à gaz 2009/142 CE » sont divers et recouvrent différentes utilisations : production d'eau chaude, chauffage, cuisson domestique, cuisson professionnelle, réfrigération, lavage et séchage professionnel, éclairage, appareils à pression directe, etc.

Existe-t-il des particularités propres aux filières gaz naturel ou butane et propane ?

La méthodologie d'audit reste la même. Toutefois, les savoir-faire propres à ces filières et les conditions de production des appareils impliquent une formation spécifique, notamment dans le cadre des audits du secteur GPL (gaz de pétrole liquéfié). ■

Propos recueillis par la rédaction
de *Gaz d'aujourd'hui*

The logo for Certigaz features the word "CERTI" in a bold, orange, sans-serif font, followed by "gaz" in a black, lowercase, sans-serif font. A blue curved line sweeps under the text from the right side.

Certigaz

Depuis 2003, Afnor certification et l'AFG ont regroupé leurs équipes et leurs activités de certification gaz au sein d'une société qu'ils détiennent en commun : Certigaz.

Leur travail comprend :

- le marquage CE des appareils à gaz ;
- la gestion de la marque NF pour le gaz sous mandat d'Afnor certification ;
- la gestion de la marque ATG au nom de l'AFG ;
- toutes les prestations d'audit et d'inspection dans l'industrie gazière ;
- les audits de certification « système » (ISO 9001, ISO 14001) et « produits/équipements gaz ».

Certigaz est accrédité sous le n°5-0042 par le Comité français d'accréditation (Cofrac) pour la certification de produits industriels.